

L'orientation au collège et au lycée

Au fur et à mesure que votre enfant grandit, il va penser à ce qu'il fera plus tard. Vous entendrez parler d'orientation. L'orientation c'est réfléchir à son avenir, prendre des décisions, poursuivre des études, choisir un métier.

Durant toute sa scolarité votre enfant va construire son parcours d'orientation scolaire et professionnelle. Dès la 6ème, il va découvrir les formations et les métiers au travers de tous les enseignements, des visites d'établissements scolaires, des journées portes ouvertes, des stages en entreprises et des rencontres avec des professionnels. Il va également apprendre à rechercher des informations dans des livres, dans des brochures, et sur Internet.

Au collège, en classe de 3ème puis au lycée, en classe de 2nde générale et technologique et en classe de terminale, votre enfant devra faire des choix d'orientation pour poursuivre ses études. Pour l'aider à choisir en tenant compte de ses projets et de ses résultats scolaires, vous échangerez avec ses professeurs et plus particulièrement avec son professeur principal. Vous pouvez aussi prendre conseil auprès du psychologue de l'établissement. Il est important de réfléchir dès le début de l'année aux formations envisagées, et de faire plusieurs demandes, car pour certaines il peut y avoir une sélection à partir d'un dossier, d'un entretien ou encore d'un examen. Il faut également faire attention aux dates et rester joignable car vous pouvez être contacté et avoir des démarches à effectuer.

Pour indiquer les poursuites d'études qu'envisage votre enfant, en classe de 3ème et de 2nde générale et technologique, vous devrez remplir des documents qui permettent aux professeurs de vous donner un avis et des conseils. Pour inscrire votre enfant dans un lycée, il existe une procédure informatique, qui lui permettra d'obtenir une place, principalement à partir de ses notes et de votre secteur d'habitation. Pour une formation en apprentissage, vous devez vous rapprocher du centre de formation d'apprentis et trouver un employeur.

En classe de Terminale, c'est votre enfant qui effectuera lui-même ses choix de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur par Internet.

S'orienter, ce n'est pas faire un choix unique à un moment donné. Il existe un grand nombre de formations, et votre enfant peut changer d'avis durant sa scolarité.

En fonction de la situation de votre enfant, des aménagements de scolarité peuvent être envisagés :

- Si vous venez d'arriver en France et que votre enfant ne maîtrise pas la langue française, il peut être accueilli dans un dispositif particulier pour apprendre le français rapidement.
- S'il est en grande difficulté scolaire, il peut suivre un enseignement général et professionnel adapté.
- S'il est en situation de handicap, des dispositifs de scolarisation peuvent lui être proposés au collège et au lycée.

L'objectif de l'École est la réussite de votre enfant dans ses études, et plus tard dans sa vie professionnelle, où il continuera à se former et à s'orienter tout au long de sa vie.